



## NOTE DE SERVICE

---

DESTINATAIRE : M<sup>e</sup> Sylvie Champagne

EXPÉDITEUR : M<sup>e</sup> Réa Hawi, avocate au Secrétariat de l'Ordre et Affaires juridiques

DATE : 15 août 2017

OBJET : Bourse et mentorat pour les étudiants autochtones à l'École du Barreau

---

Dans le cadre du [Rapport sur la justice dans le Nord](#), le Barreau du Québec a fait le constat de la faible proportion d'Autochtones parmi les avocats du Québec (soit 128 membres ou 0,5 % du membership) et a fait certaines recommandations. Parmi celles-ci, il y a la création d'une bourse et l'offre d'une assistance et d'un encadrement accrus aux étudiants autochtones inscrits à l'École du Barreau, par exemple en offrant un programme de mentorat.

### OBJECTIFS DE LA BOURSE ET DU PROGRAMME DE MENTORAT

- Mise en œuvre des recommandations du Rapport sur la justice dans le Nord
- Encourager les étudiants autochtones inscrits à l'École du Barreau à compléter leur parcours pour l'obtention du titre d'avocat puisque plusieurs d'entre eux ont obtenu leur baccalauréat en droit, mais n'entament pas ou ne terminent pas leur parcours

### ADMISSIBILITÉ À LA BOURSE

- Être inscrit à l'École du Barreau
- Remplir la demande
- S'auto-identifier comme Autochtone
- Avoir complété le programme
- Les étudiants ne sont admissibles qu'une seule fois
- Les étudiants dont les frais de scolarité sont payés par des tiers sont admissibles

### ADMISSIBILITÉ AU MENTORAT

- Être inscrit à l'École du Barreau
- Remplir la demande

- S'auto-identifier comme Autochtone

#### **OCTROI DE LA BOURSE**

- La bourse serait octroyée à la fin de la session, lorsque le programme est complété, qu'il ait été réussi ou non

#### **MONTANT DE LA BOURSE**

- Montant de 500 \$
- On estime le nombre maximal d'étudiants autochtones à l'École du Barreau à 20 par année, il faudrait donc prévoir un montant annuel de 10 000 \$

#### **FINANCEMENT DE LA BOURSE**

- Financée par le Barreau du Québec (Fonds d'études juridiques)

#### **IMPACT FISCAL POUR LES ÉTUDIANTS**

- Compte tenu du montant, il ne devrait pas y avoir d'impact fiscal
- Pour les prêts et bourses, cela dépend du revenu de l'étudiant puisqu'ils ont droit à 5000 \$ de revenus (la bourse de 500 \$ devra être déclarée et fera partie de leurs revenus; s'ils restent sous le 5000 \$, il n'y aura pas d'impact)

#### **ADMINISTRATION DE LA BOURSE**

- Les Finances recevront les demandes et émettront les chèques

#### **ADMINISTRATION DU PROGRAMME DE MENTORAT**

- Vise à établir une relation de soutien et d'accompagnement en vue de l'accès et de l'intégration du mentoré à la profession
- Des avocats (autochtones et non) se sont portés volontaires pour que chacun d'entre eux soit jumelé à un étudiant autochtone afin de l'accompagner tout au long de son année scolaire à l'École du Barreau
- Il s'agit de mettre en contact les étudiants qui en font la demande avec les avocats
- M<sup>e</sup> Fanie Pelletier, conseillère à l'équité, sera responsable de l'administration de ce programme